



Marche annuelle revendicative pour les droits des personnes trans et intersexes samedi 17 octobre 2026 – Paris - 14h - Place de la République à Paris

Face à la montée et à la diffusion massive d'idées et de valeurs réactionnaires, la CGT appelle à la résistance pour les droits des personnes Trans et Intersexe et à l'arrêt de toutes les discriminations et violences. Des avancées ont été gagnées, dont les recommandations par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour la dépsychiatisation du parcours et le droit à l'autodétermination. Mais la marche est encore haute pour atteindre l'égalité et le respect plein et entier des personnes trans et intersexes.

Selon une étude de l'Agence européenne des droits fondamentaux parue en 2023, 64% des personnes transgenres en France déclarent avoir subi une discrimination liée à leur identité de genre dans les 12 mois. Dans 30 % des cas, ces discriminations étaient le fait de professionnels de santé ou services sociaux. En 2025, une personne trans sur 5 souffre de dépression et « 58 % des femmes trans ont des difficultés dans la recherche d'emploi » (HAS).

Les atteintes aux droits des personnes intersexes sont tout aussi prégnantes et gravissimes : 47 % (Enquête Santé Publique, 2026) se considèrent en mauvaise ou très mauvaise santé et 89 % disent renoncer aux soins par peur de violences et discriminations, du fait essentiellement des interventions chirurgicales et hormonales non consenties pendant l'enfance. En dépit d'un niveau de diplôme plus élevé que la moyenne, le taux de chômage des personnes intersexe est trois fois plus élevé et le niveau de revenu inférieur à celui de la population en général.

La CGT revendique l'interdiction, hors urgences vitales, des chirurgies non consenties pratiquées sur les enfants intersexe et l'arrêt des violences institutionnelles, médicales et sociales.

Nous demandons, avec les personnes trans, que soit respecté le consentement et l'autodétermination des personnes ainsi que le changement de sexe à l'état civil libre et gratuit et l'abrogation de la loi Rodwell, qui empêche les personnes étrangères de modifier leur nom et prénom si cela n'a pas été obtenu dans leur pays d'origine.

Le gouvernement doit prendre ses responsabilités pour que les droits des personnes trans et intersexes soient respectés et condamner chaque acte de violence et de discrimination. La CGT revendique de moyens humains et financiers pour accueillir et accompagner les mineur·e·s et leurs familles, pour la mise en place des mesures en matière d'éducation, de travail et de lutte contre les discriminations. La CGT demande aussi des moyens spécifiques hors contingent légal, afin que les élu·e·s du personnel puissent se former et accompagner les salarié·e·s et agent·e·s.

Fidèle à ses valeurs de luttes contre toutes les discriminations, la CGT appelle à participer à la Marche pour les droits des personnes trans et intersexes **samedi 17 octobre à partir de 14 h, place de la République à Paris.**

Montreuil, le 12 octobre 2026